

Élise Gourdy-Bléniat  
Parent élu de la Crèche Archereau  
Présidente des parents élus  
des crèches collectives: LAUZIN, CITÉ LEPAGE, ARCHEREAU, TANGER, BOLIVAR, REBUFFAT, ROUEN  
et du Jardin d'enfants: TUROT

Paris, le 25.01.2020,

Crèche Archereau, 18h

Étaient présent.e.s

Adèle FOURNIER – Chargée de mission Petite enfance et familles, Politique de la Ville, Relations avec les centres sociaux et les foyers de jeunes travailleurs  
Laurence WENZEL : coordinatrice sur 19<sup>ème</sup> secteur OUEST  
Nadia AZABI – directrice de la crèche ARCHEREAU  
Arnaud CATALA directeur de la crèche REBUFFAT  
Arlette LEPIERRE directrice de la crèche TANGER  
Catherine HAMESSI directrice de la crèche ROUEN  
Mélanie BATAILLE responsable de la crèche LAUZIN  
Charlotte ABRIAS-LAFOREST étudiante puéricultrice à la crèche REBUFFAT

Louise Carcopino (élue ARCHEREAU)  
Elise Gourdy-Bléniat (élue ARCHEREAU)  
Caroline Pasotti (élue ARCHEREAU)  
Céline Quinsac (parent ARCHEREAU)  
Éric Griffon-Du Bellay (élu CITÉ LEPAGE)  
Rozenn Glaser (élue TANGER)

**OBJET :**

Compte-rendu du premier conseil des représentants des Crèches PARIS 19<sup>ème</sup> NORD STALINGRAD

*Au préalable nous remercions la crèche Archereau de nous avoir reçu avec convivialité.  
Je remercie Louise Carcopino qui a eu la gentillesse de rédiger ce CR avec rigueur: tout y est!*

**1/ L'accès à une éventuelle consultation psychologique concernant l'enfant et sa famille au sein des établissements ne semble pas être connu pour beaucoup de parents. Serait-il possible de communiquer plus clairement sur ce sujet ? Pour ceux qui connaissent cet accès au suivi, il est demandé que les permanences soient plus clairement identifiées.**

Un.e psychologue est sectorisé.e. sur une dizaine d'établissements, mais toutes les structures de la petite enfance n'en bénéficient pas. Il n'y a pas de permanence, mais une présence ½ journée toutes les 2-3 semaines, il faut donc se renseigner auprès de sa direction pour obtenir un entretien. Leur rôle est d'observer, soutenir et accompagner le travail des équipes encadrantes auprès des enfants. Les familles qui le souhaitent, peuvent les solliciter mais il ne s'agit pas d'un service qui leur est directement adressé. La consultation prend la forme d'un entretien destiné à orienter les familles sur des structures (PMI) ou des spécialistes susceptibles de pouvoir effectuer un suivi plus approfondi. Ils/elles peuvent également participer à des réunions organisées par les crèches sur des thèmes divers (sommeil, agressivité...). Toutes les structures ne bénéficient pas de cette permanence psychologique mais l'ensemble du personnel est formé à l'écoute et il ne faut pas hésiter à échanger avec les référents ou la direction pour être orienté si besoin ponctuellement avec le/la psychologue, afin d'être accompagné le cas échéant vers un réseau de professionnel.le.s dans une perspective plus récurrente.

**2/ Malgré la signalétique mise en place pour préconiser d'attacher les poussettes (et de les plier... mais c'est un autre sujet) peu de familles semblent mettre un cadenas. Comment renforcer la communication sur ce sujet ? Peut-être inviter à mieux identifier les modèles concernés et surtout à porter plainte ?**

Il semblerait qu'une certaine marque de poussette a fait l'objet de vols dans l'enceinte de crèches parisiennes (à déplorer surtout sur l'année 2018). Le caractère organisé de ces vols permet de rappeler à chaque famille la vigilance dont chacun doit faire preuve lors des arrivées et départs des structures, et ne pas laisser entrer une personne inconnue dans la crèche.

Identifier sa poussette et en conserver la preuve (photo datée de la personnalisation) permet également d'éviter les confusions parmi des modèles similaires voire peut dissuader le vol qui a pour but la revente sur des sites de seconde-main et donc potentiellement de se retrouver dans un contexte parfois proche.

**3/ Tout en ayant bien conscience que le personnel souhaite lui aussi être dans des horaires courants, à l'instar de l'ouverture à 7h30 serait-il envisageable d'imaginer un horaire de fermeture à 19h ?**

Sur le secteur, deux établissements bénéficient d'une fermeture à 19h : la crèche Mac Donald et la crèche Quai de la Charente. Ces deux cas particuliers sont liés au fait que :

- Les deux crèches ont ouvert récemment et à la même période, ce qui a permis de mettre en place ces horaires dès l'ouverture
- la crèche Quai de la Charente accueille 1/3 d'enfants en situation de handicap (15) elle accueille des familles dont le domicile est susceptible d'être dans un périmètre élargi (sur tout Paris) et donc de gérer des temps conséquents pour se rendre sur la structure

Cet horaire de fermeture plus tardif implique une ouverture également plus tardive (8h00), afin de respecter le temps de travail du personnel encadrant. Il s'avère que l'accueil à 8h est assez juste pour les familles et très chargé pour les enfants et les personnels.

La modification d'horaires d'une structure passe par une étude de ses besoins, supervisée par le CTP (Comité Technique Paritaire) où l'élu (actuellement M. Bloch) réunit des élus syndicaux, la direction, le personnel.

À titre informatif, ont été relevés le nombre d'enfants présents en moyenne sur la dernière demi-heure :

Crèche Madonald: 5 enfants présents entre 18h30 et 18h45, 1 enfant au-delà de 18h45

Crèche Quai de Charentes : Une dizaine d'enfants entre 18h30 et 18h45 et 3 à 4 enfants entre 18h45 et 19h

Il a également été soulevé le fait qu'une sortie à 19h correspond moins au rythme de l'enfant et qu'il n'y pas de repas prévu le soir.

Les familles dont les professions impliquent des horaires de travail décalés peuvent être réorientées sur d'autres structures plus adaptées (ex. crèche associative Caramel ABC puériculture (ouverte jusqu'à 21h), crèches hospitalières qui peuvent avoir des places libres pour le personnel hospitalier...).

**4/ Les remplacements de congé maternité du personnel pourraient-ils être assurés par des personnes fixes pour éviter aux petits et parents de changer trop fréquemment de référent ?**

C'est le Pôle remplacement du 19e qui peut pallier aux absences de personnel, mais ces remplacements ne peuvent excéder 15 jours sur un même site.

Étant donné l'énergie mobilisée par l'encadrement des enfants, il arrive fréquemment que les femmes soient arrêtées avant le début de leur congé maternité.

Il n'est malheureusement pas toujours possible de remplacer les congés maternité de manière pérenne, et il revient à chaque crèche de recourir à une réorganisation interne. Maintenir l'équilibre des équipes référentes auprès des différentes sections d'enfants est une des préoccupations majeures pour ne pas perturber l'accueil des petits.

Il est suggéré qu'afficher quotidiennement les noms des puéricultrices du matin et du soir pourrait aider les enfants et leurs parents à anticiper et leur donner des repères.

**5/ Présentation du dernier document « Le temps d'une année en crèche » pour échange (frise permettant de lire et représenter aux années qui suivent le déroulement global d'un cycle de crèche).**

Cette frise a été affichée à titre expérimental à la Crèche Archereau, sous les menus afin d'accrocher l'œil des parents et leur permettre une lecture simultanée des différents RDV et plages temporelles annuelles parallèlement signalés sur des documents à part. Le modèle est en PJ de ce CR pour permettre aux autres crèches de l'exploiter.

**6/ Lors de la grève des transports qui a démarré le 05/12/19, les familles qui ne confiaient pas leur enfant à leur crèche se voyaient proposer en contrepartie une exonération de paiement sur ces journées-là.**

**Lors des réouvertures en janvier, (à partir de la semaine du 06/01/20), cette exonération n'a plus été permise. Peut-on expliquer quelles en sont les raisons ?**

Le personnel des crèches ayant été très impacté par l'absence de transports, l'organisation de l'accueil reposait sur la présence de celles qui parvenaient à rejoindre la structure, et ce, en horaires restreints pour permettre également au personnel de rentrer.

Ainsi, les familles qui parvenaient à organiser un mode de garde alternatif pour une, voire plusieurs journées, permettaient à des enfants d'être accueillis lorsque le nombre d'encadrants empêchait d'avoir 100 % des enfants. C'est ce qui a justifié l'exonération.

Après une intense période d'observation durant laquelle les crèches remontaient chaque jour les chiffres de présence de personnel et d'enfants accueillis sur horaires restreints, il s'est avéré après les vacances que malgré les difficultés à se déplacer, le personnel était chaque jour suffisamment nombreux pour qu'aucun enfant ne soit refusé.

Partant de ce constat, lorsque les transports se sont améliorés en janvier, et que le personnel parvenait toujours à se déplacer sur horaires restreints, pour permettre un accueil de tous les enfants, l'exonération ne se justifiait plus.

D'autre part, l'évocation des difficultés de transport en décembre et janvier ouvre une voie pour rappeler que de nombreux parents ont exprimé leur reconnaissance envers les crèches et le personnel qui ont rendu l'accueil des enfants possibles.

De même, le personnel encadrant s'est senti soutenu par les familles.

**- Point sur RDV d'ici la fin d'année et notamment prévision du second conseil.**

A noter la journée de présentation des modes de garde à la Mairie du 19e, le 25/02/20 à 17h30.

Second conseil à planifier début mars.

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
-----------	---------	----------	----------

JOURS FERIÉS				
CONGÉS SCOLAIRES (ZONE C)				

<b>REGROUPEMENT</b>				
> INSCRIPTIONS				
> PÉRIODES				

<b>CRÈCHE</b>				
> ADAPTATION				
> JOURNÉES PÉDAGOGIQUES				
> CAFÉ DES PARENTS				
> PHOTOS				

<b>REPRÉSENTANTS PARENTS</b>				
> ÉLECTIONS				
> CONSEILS				

<b>ÉVÈNEMENTS PETITE ENFANCE</b>				
----------------------------------	--	--	--	--

<b>GRÈVES</b>				
---------------	--	--	--	--

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET-AOUT
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------





--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--